

Fonds d'investissement de proximité



A PLUS Proximité 3



www.aplusfinance.com

En souscrivant à A Plus Proximité 3

■ Contribuez à l'économie du pays

"Plus de 1150 entreprises ont été accompagnées en 2007 par les acteurs français du capital investissement, qui leur ont apporté un montant record de 12,6 milliards d'euros. En 2007, plus de 80 % des entreprises financées sont des PME/PMI qui comptent moins de 250 salariés et réalisent moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires."

Source : AFIC / PriceWaterhouseCoopers.

■ Participez au développement des PME

Votre investissement permet le développement des PME à forte croissance. L'équipe de gestion accompagne leur management lors des décisions stratégiques. Elle est partenaire des entreprises à toutes les phases de leur développement. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital.

■ Diversifiez vos placements

Vous investissez notamment dans une classe d'actifs de sociétés non cotées.

■ Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'un placement à 8 ans minimum

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal* :

- Une réduction d'impôt de 25 % d'un montant maximum d'investissement de

12 000 euros
pour un célibataire

24 000 euros
pour un couple

- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

* A condition de conserver les parts 5 ans minimum. Toutefois, la durée de placement du fonds est de 8 ans. Ces avantages sont cumulables avec ceux des FCPI.

Qu'est-ce qu'un
FIP ?

Créés en 2003 par la loi Dutreil, les Fonds d'Investissement de Proximité sont composés au minimum de 60 % de PME qui :

- emploient moins de 250 personnes,
- réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€,
- sont soumises à l'impôt sur les sociétés,
- exercent leur activité dans 4 régions limitrophes.

10 % de ces sociétés doivent avoir été créées depuis moins de 5 ans.

A Plus Proximité 3 investit dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA.

La stratégie d'investissement

- 60 % du portefeuille est investi dans des PME régionales non cotées avec une politique de gestion diversifiée.

A Plus Proximité 3 :

- pratique une diversification sectorielle,
- investit dans des PME ayant atteint l'équilibre de leur compte d'exploitation.

L'équipe de gestion s'appuie sur :

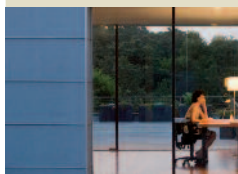
- un réseau relationnel étendu dans l'univers du capital-investissement, gage d'un flux d'affaires abondant et de qualité,
- une méthodologie rigoureuse de sélection des investissements,
- un savoir-faire en matière de valorisation d'entreprises, indispensable aux opérations de constitution et de cession des investissements.

- 40 % du portefeuille est investi librement dans des fonds auprès de gérants d'OPCVM.

Un fonds de proximité régional

Île-de-France

L'un des plus importants pôles économiques au monde, l'Île-de-France concentre un très grand nombre de sièges sociaux d'entreprises avec une large diversité de secteurs d'activité. Avec une prépondérance du tertiaire, c'est aussi la première région industrielle française, avec des secteurs à forte valeur ajoutée.



Bourgogne

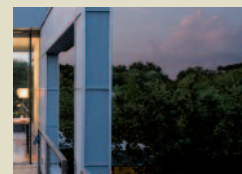
Dotée d'une situation géographique privilégiée, entre le nord et le sud de l'Europe, la Bourgogne est une des premières régions exportatrices françaises. Historiquement tournée vers l'industrie agroalimentaire, la région a su développer des secteurs extrêmement variés, comme les biens intermédiaires (sidérurgie), les biens d'équipement, l'automobile et l'industrie pharmaceutique.

Rhône-Alpes

Avec une économie régionale puissante (PIB > 174 Mds d'euros), Rhône-Alpes se place parmi les quinze régions européennes produisant le plus de richesses. Terre d'origine de nombreux entrepreneurs renommés, la région voit son tissu d'entreprises augmenter chaque année, avec plus de 150 000 créations de 2002 à 2006, essentiellement des PME, qui sont au cœur de la réactivité de l'industrie et du secteur tertiaire.

PACA

Troisième région de France par sa population, la région est positionnée sur des secteurs porteurs comme la microélectronique et la pharmacie. Depuis 2000, le PIB de la région PACA augmente plus vite que celui de la France métropolitaine et le nombre d'entreprises est en hausse dans tous les secteurs .



A Plus Finance, société de gestion indépendante, dispose d'une expérience de huit ans dans la gestion des fonds d'innovation.

Grâce au savoir-faire entrepreneurial, industriel et financier des quatre associés gérants, elle apporte aux entreprises sélectionnées une véritable valeur ajoutée, permettant d'optimiser leur croissance et leur valorisation.

Le parcours des quatre associés

Niels COURT-PAYEN ESCP 84
Équipes LBO de Paribas
Paribas Affaires Industrielles

Frédéric BAYOL ESCP 83
Auditeur du cabinet Mazars
Gestionnaire à l'Européenne
de Banque

Jean-Michel PIMONT X 79
Directeur du Développement
de la SSII Devoteam
Fondateur de Mimetics
et de PurpleEyes

Philippe TABOUIS Columbia
University 86
Gestionnaire de participations
non cotées, Groupe Crédit
Lyonnais - Altus Finance, CDR

Forme juridique : A Plus Proximité 3 est un Fonds d'Investissement de Proximité

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP).

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 2 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/05/2009
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : 3,85 % TTC
Échéance du fonds : 8 ans
Code ISIN : Part A : FR0010653097

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1^{er} exercice comptable.

CATEGORIE DE FRAIS	% OU MONTANT	BASE DE CALCUL	PERIODICITE DE PAIEMENT
FRAIS A LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR			
Commission de souscription	5 % maximum, cette commission peut être moindre	Montant souscrit	Uniquement lors de la souscription
Commission de rachat	0,5 % net de toutes taxes	Montant des rachats	Uniquement lors du rachat
FRAIS A LA CHARGE DU FONDS			
Frais de gestion dus à la société de gestion	3,85 % TTC annuels	Actif net	Semestrielle
Frais de constitution dus à la société de gestion	1,13 % TTC des versements	Montant des versements	Prélevés en deux fois, à la fin de chaque période de souscription
Frais de dépositaire dus à BNP Paribas Securities Services	0,05 % HT annuels	Actif net	Semestrielle
	Passif : 8 à 16 euros	Par porteur	Annuelle
	Conservation des actifs : à partir de 0,006 % pour les actions, obligations et TCN français, jusqu'à 0,025 % pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais	Par ligne	Annuelle
Frais de transaction : à partir de 6 € pour les OPCVM français domiciliés chez le dépositaire, jusqu'à 35 € pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais		Par mouvement	
Frais de délégation administrative et comptable dus à BNP Paribas Fund Services	De 0 à 15 000 000€ : 0,09 % par an avec un minimum de 9000€ par fonds et par an au-delà de 15 000 000€ : 0,05 % par an avec un minimum de 13 500€ par fonds	Actif net	Semestrielle
Frais de communication supportés par le fonds	0,1 % TTC maximum, ces frais ne sont pas obligatoires	Actif net	Annuelle
Honoraires du Commissaire aux Comptes Corevis	7,000 € max nets de toutes taxes	Tarif horaire	Annuelle
Frais d'étude et de suivi remboursés à la Société de gestion le cas échéant	0,95 % net de toutes taxes max *	Actif net	Annuelle
Frais indirects pour l'investissement dans des OPCVM cibles	1 % net de toutes taxes	Actif net	Annuelle

* dans la limite des frais réels facturés

Respect des critères d'investissement au 31 décembre 2007

DENOMINATION	DATE DE CRÉATION	% DE L'ACTIF ÉLIGIBLE À LA DATE DU 31/12/2007	DATE À LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60 % DE TITRES ÉLIGIBLES
A Plus Proximité	31 décembre 2006	40,97 %	31 décembre 2008
A Plus Proximité 2	31 décembre 2007	0 %	31 décembre 2009

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHÉS FINANCIERS :

"Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 3 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
- Votre argent va donc être, en partie, investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs : elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue".

Date de l'agrément AMF : 29 août 2008



A Plus Finance

8 rue Bellini • 75116 Paris

Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com